



**NUVINAIR GLOBAL LLC**

**Fiche de données de sécurité**  
**ReNuSurface® Power Podz**

FDS n° NVA3610 • Version 2.0 • Date de parution : 2023-03-06

---

**SECTION 1 : Identification**

**Identificateur du produit SGH**

Nom du produit ReNuSurface® Power Podz

Numéro de produit NVA6101

Marque NuVinAir

**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation** Agent nettoyant et désodorisant

**Coordonnées du fournisseur**

Nom NuVinAir Global LLC  
Adresse 5851 Legacy Circle, Bureau  
600  
Plano, TX 75024  
États-Unis

Téléphone 1844-984-6247

Site Web (en) [www.nuvinair.com](http://www.nuvinair.com)

**Numéro de téléphone d'urgence**

1-800-424-9300

---

**SECTION 2 : Identification des dangers**

**Énoncé de danger général**

La classification des dangers et les éléments de l'étiquette dans la présente fiche de données de sécurité reflètent les propriétés intrinsèques du CONCENTRÉ dans sa capsule soluble dans l'eau scellée. Les mentions de danger et de précaution ne s'appliquent qu'aux déversements et à la manipulation de l'exposition à la concentrationnelle-même à l'extérieur du sachet et en grande quantité. La gousse, lorsqu'elle est intacte, constitue une barrière à l'exposition par voie cutanée et par inhalation dans des conditions de manipulation et d'utilisation normales. Le produit lorsqu'il est utilisé comme recommandé et dilué selon les fabricants spécifications n'est pas classé comme dangereux et ne nécessite pas d'équipement de protection individuelle (EPI).

Les « produits de consommation », tels que définis par la loi américaine sur la sécurité des produits de consommation et qui sont utilisés comme prévu (durée et fréquence typiques des consommateurs), sont exclus de la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200). Cette FDS est fournie à titre de courtoisie pour aider à la manipulation sécuritaire et à l'utilisation appropriée du produit.

**Classification de la substance ou du mélange**

**Classification du SGH conformément à: OSHA (29 CFR 1910.1200)**

- Toxicité aiguë, par voie orale, Chat. 4
- Dommages aux yeux / irritation, Chat. 1
- Corrosion/irritation de la peau, Chat. 2
- Sensibilisation, peau, Chat. 1 - Toxique pour la reproduction, Cat. 1A

**Éléments de l'étiquette du SGH, y compris les mises en garde g**

Pictogrammes



Mot indicateur

Danger

Mention(s) de danger

Nocif en cas d'ingestion  
Provoque une irritation de la peau  
Peut provoquer une réaction allergique cutanée  
Provoque de graves dommages aux yeux  
Peut endommager la fertilité ou l'enfant à naître

Mise(s) en garde

Prévention  
Obtenez des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler tant que toutes les précautions de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Évitez de respirer la fumée / gaz / brume / vapeurs / spray. Laver la peau thoroughly après manipulation. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail. Portez des gants de protection/ des vêtements de protection / une protection oculaire / une protection faciale.

Réponse  
SI SUR LA PEAU: Laver avec beaucoup d'eau et un savon doux. SI DANS LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. EN CAS D'EXPOSITION OU DE SOUCI : Obtenez un avis ou une attention médicale. Appelez immédiatement un centre antipoison / médecin. Traitement spécifique (voir la section premiers soins sur cette étiquette). Rincer la bouche. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenez un avis ou une attention médicale. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

Stockage  
Magasin enfermé.

Disposal  
Jeter le contenu ou le contenant à une usine d'élimination des déchets approuvée.

### SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Composants dangereux

Composante	La concentration
Octoxynol-9 (no CAS : 9002-93-1)	45 - 50 % (poids)
Alcool tétrahydrofurfurylique (no CAS : 97-99-4; N° CE: 202-625-6; No d'index : 603-061-00-7)	10 - 15 % (poids)
Composante 4 (secret commercial)*	10 - 15 % (poids), Exclusif*
Hexylène glycol (numéro CAS : 107-41-5; N° CE: 203-489-0; No d'index : 603-053-00-3)	5 - 10 % (poids)

Déclaration de secret commercial (OSHA 1910.1200(i))

\*Les dénominations chimiques spécifiques et/ou les concentrations réelles ou les plages de concentrations réelles pour un ou plusieurs composants énumérés sont refusées en tant que secrets commerciaux en vertu de la réglementation américaine 29 CFR 1910.1200(i).

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premiers soins nécessaires En cas d'inhalation Retirer la personne à l'air frais et rester à l'aise pour respirer.

En cas de contact cutané Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlevez les vêtements contaminés. En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Obtenez un avis médical ou un ion attent.

En cas de contact visuel

Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Appelez immédiatement un médecin.

Si avalé

Appelez un centre antipoison / médecin / médecin si vous ne vous sentez pas bien.

**Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés**

Symptômes/effets après un contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Symptômes/effets après un contact visuel : Dommages graves aux yeux.

**Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaire, si nécessaire** Traiter de manière symptomatique.

---

## **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

**Produits extincteurs appropriés**

Pulvérisation d'eau. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

**Dangers spécifiques découlant du produit chimique**

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des vapeurs toxiques peuvent être libérées.

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers**

Protection pendant la lutte contre l'incendie : N'essayez pas de prendre des mesures sans équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

---

## **SECTION 6: Mesures de dissémination accidentelle**

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour le personnel non urgent - Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Évitez tout contact avec la peau et les yeux.

Évitez de respirer de la poussière/ de la fumée / du gaz / de la brume / de la vapeur s / spray.

Pour les intervenants d'urgence - Équipement de protection : N'essayez pas d'agir sans équipement de protection approprié. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 8 : « Contrôles de l'exposition/protection personnelle ».

**Précautions environnementales**

Évitez les rejets dans l'environnement.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Absorber le déversement de liquide dans un matériau absorbant.

Autres renseignements : Éliminer les matières ou les résidus solides à un site autorisé.

**Référence à d'autres sections**

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 13.

---

## **SECTION 7 : Manutention et entreposage**

**Précautions pour une manipulation sécuritaire**

Précautions pour une manipulation sécuritaire : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Portez de l'équipement de protection personnel. Évitez de respirer de la poussière/ de la fumée / du gaz / de la brume / des vapeurs / de la pulvérisation.

Mesures d'hygiène : Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Lavez-vous toujours les mains après avoir manipulé le produit.

**Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute**

**incompatibilité** Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit bien ventilé. Restez au frais.

---

## **SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection personnelle**

**Paramètres de contrôle**

**CAS : 107-41-5 (EC : 203-489-0)**

Hexylène glycol

**Fiche de données de sécurité**  
**ReNuSurface® Power Podz**

FDS n° NVA3610 • Version 2.0 • Date de parution : 2023-03-06

Cal/OSHA (É.-U.) : 25 ppm, 125 mg/m<sup>3</sup> d'inhalation de PEL-C; NIOSH (É.-U.) : 25 ppm, 125 mg/m<sup>3</sup> d'inhalation de PEL-C

**SAE : 57-55-6 (EC : 200-338-0)**

Propylène glycol

OSHA (États-Unis) : 10 mg/m<sup>3</sup> d'inhalation de TWA

**CAS : 9002-93-1 (EC : 618-344-0)**

Octylphénol Éthoxylate

US/OSHA (É.-U.) : 10 mg/m<sup>3</sup> d'inhalation de TWA

**NCA : 97-99-4 (EC : 202-625-6)**

ALCOOL TÉTRAHYDROFURFURYLIQUE

ÉTATS-UNIS/OSHA (É.-U.) : 0,5 ppm de TWA par voie cutanée

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Contrôles d'ingénierie appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôles de l'exposition à l'environnement : Éviter les rejets dans l'environnement.

**Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle (EPI)**

**Protection des yeux et du**

**visage** Lunettes de  
sécurité

**Protection de la peau**

Portez des vêtements et des gants de protection appropriés.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, portez un équipement respiratoire approprié.

---

**SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

Apparence (état physique, couleur, etc.)	Liquide pourpre
Odeur	Farineux
Seuil d'odeur	Aucune donnée disponible.
pH	6.5-8.5
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair	> 200 °F
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosifs	Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible.
Densité relative	1,01 g/ml
Solubilité(s)	Soluble
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible.
Température de décomposition	Aucune donnée disponible.
Viscosité	Aucune donnée disponible.

**Propriétés supplémentaires**

**Fiche de données de sécurité**  
**ReNuSurface® Power Podz**

FDS n° NVA3610 • Version 2.0 • Date de parution : 2023-03-06

État physique  
Couleur  
Propriétés explosives  
  
Propriétés comburantes

Liquide  
Pourpre  
Aucune donnée  
disponible.  
Aucune donnée  
disponible.

---

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

### Stabilité chimique

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

### Conditions à éviter

Aucun dans les conditions d'entreposage et de manutention recommandées (voir la section 7).

### Matériaux incompatibles

Aucune information supplémentaire disponible

#### Composants du produit :

Octylphénol Éthoxylate: Évitez tout contact avec: Acides forts. Oxydants puissants.

Hexylène glycol: Acides forts, agents oxydants forts, agents réducteurs forts

Propylène glycol: Chlorures d'acide, Anhydrides acides, Agents oxydants, Chloroformates, Agents réducteurs

Geraniol: Agents oxydants forts, Chlorures d'acide, Anhydrides acides

### Hazardous produits de décomposition

Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne devraient pas être fabriqués.

---

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

### Information sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

L'ATE (voie orale) du mélange est de : 1000 mg/kg p.c.

#### Composants du produit :

Octylphénol éthoxylate (9002-93-1) :

DL50 rat oral : 1800 mg/kg Source : Solution d'entreprise de Thomson Micromedex ATE

US (voie orale) : 1800 mg/kg de poids corporel

Alcool tétrahydrofurfurylique (97-99-4) :

DL50 rat oral : 1600 mg/kg Source : National Library of Medicine

ATE US (oral) : 1600 mg/kg de poids corporel

Hexylène glycol (107-41-5)

DL50 rat oral : 4700 mg/kg Source : ECHA

ATE US (voie orale) : 4700 mg/kg de poids corporel

Acétate de 4-tert-butylcyclohexyl (32210-23-4)

DL50 rat oral : 300 - 2000 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Sexe animal : femelle, Ligne directrice : OCDE Ligne directrice 420 (Toxicité orale aiguë Méthode à dose fixe), Ligne directrice : Méthode B.1 bis de l'UE (Toxicité orale aiguë - Procédure à dose fixe) ATE US (voie orale) : 300 mg/kg de corps nousight

**Fiche de données de sécurité**  
**ReNuSurface® Power Podz**

FDS n° NVA3610 • Version 2.0 • Date de parution : 2023-03-06

Aldéhyde cinnamique d'hexyle (101-86-0)  
DT50 rat oral : 2450 – 3750 mg/kg  
Lapin par voie cutanée DT50 : > 3000 mg/kg  
CL50 Inhalation - Rat : 5 mg/kg  
ATE US (voie orale) : 2450 mg/kg de poids corporel  
ATE US (vapeurs) : 5 mg/l/4h  
ATE US (poussière, brume) : 5 mg/l/4h

3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-buten-2-one (127-51-5)  
DL50 rat oral : > 2000 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Sexe animal : femelle, Ligne directrice : OCDE Ligne directrice 423 (Toxicité aiguë par voie orale - Méthode de la classe de toxicité aiguë)  
DL50 rat par voie cutanée : > 2000 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Ligne directrice : Ligne directrice 402 de l'OCDE (Toxicité aiguë par voie cutanée)

**Corrosion/irritation de la peau**

Provoque une irritation de la peau.

**Dommages oculaires graves / irritation** Provoque de graves dommages aux yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** May provoquer une réaction allergique cutanée.

**Mutagenicité des cellules germinales**  
Non classé

**Cancérogénicité**  
Non classé

**Toxicité pour la reproduction**  
Non classé

**Toxicité spécifique pour les organes cibles (STOT) - exposition unique** Non classé

**Toxicité spécifique pour les organes cibles (STOT) - exposition répétée** Non classé

**Composants du produit :**

2-méthylpentane-2,4-diol (107-41-5)  
DSENO (voie orale, rat, 90 jours) : 450 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Ligne directrice : Ligne directrice 408 de l'OCDE (Étude de toxicité orale à doses répétées de 90 jours chez les rongeurs)

3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-buten-2-one (127-51-5)  
DSENO (voie orale, rat, 90 jours) : 30 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Sexe animal : mâle, Ligne directrice : Ligne directrice 408 de l'OCDE (Étude de toxicité orale de 90 jours à doses répétées chez les rongeurs)  
DSENO (par voie cutanée, rat/lapin, 90 jours) : 50 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Ligne directrice : autre ; Remarques sur les résultats : autre : Ex posure répétée par STOT: Peut causer des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée.

**Danger d'aspiration**  
Non classé

**Renseignements supplémentaires**  
Symptômes/effets après un contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Symptômes/effets après un contact visuel : Serious dommages aux yeux.

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

### Toxicité

Écologie - généralités : Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ni comme ayant des effets nocifs à long terme sur l'environnement.

#### Composants du produit :

Octoxynol 9, Norme de référence de la pharmacopée des États-Unis (USP)(9002-93-1)

CL50 - Poissons [1] : 4,5 mg/l Source : Base de données ECOTOXicology

Alcool tétrahydrofurfurylique (97-99-4)

LC50 - Poisson [1] : > 101 mg/l Source : Ensemble de données de l'OCDE sur le dépistage

CE50 - Crustacés [1] : > 91,7 mg/l Source : Ensemble de données de l'OCDE sur l'information préalable

CME0 (chronique) : > 95,1 mg/l Organismes d'essai (espèce) : Daphnia magna Durée: '21 d'

CSEO (chronique) : ≥ 95,1 mg/l Organismes d'essai (espèce) : Daphnia magna Durée: '21 d'

2-méthylpentane-2,4-diol (107-41-5)

CD50 - Poisson [1] : 8690 mg/l Source : EHCA

CE50 - Crustacés [1] : 5140 mg/l Source : Algues

ECHA ErC50 : > 429 mg/l Source : EHCA

Acétate de 4-tert-butylcyclohexyl (32210-23-4)

JC50 - Poissons [1] : 8,6 mg/l Organismes d'essai (espèce) : Cyprinus carpio

CE50 - Crustacés [1] : 5,3 mg/l Organismes d'essai (espèce) : Daphnia magna

Aldéhyde cinnamique d'hexyle (101-86-0)

CD50 - Poisson [1] : 0,169 mg/l Source : EPI SUITE

1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-acétonaphtalénone (54464-57-2)

CL50 - Poissons [1] : 0,258 mg/l Source : ECOSAR

3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-buten-2-one (127-51-5)

CD050 - Poisson [1] : 10,9 mg/l Organismes d'essai (espèce) : Oncorhynchus mykiss (nom précédent : Salmo gairdneri)

CE50 - Crustacés [1] : 9 mg/l Organismes d'essai (espèce) : Daphnia magna

### **Persistance et dégradabilité**

Composants du produit :

Octylphénol éthoxylate (9002-93-1) :

Biodégradabilité: Pour cette famille de matériaux: Le matériau est facilement biodégradable. Réussit les tests de l'OCDE pour la biodégradabilité immédiate. Fenêtre de 10 jours : Sans objet

Biodégradation : > 60 %

Temps d'exposition: 28 d

Méthode : Ligne directrice d'essai 301B ou l'équivalent de l'OCDE

Theoretical Oxygène Demande: 2.05 - 2.61 mg / mg Calculé.

Demande chimique en oxygène : 1,71 - 2,18 mg/mg de dichromate

Temps d'incubation de la demande

biologique en oxygène (DBO) :

5 jours = 17 - 30% DBO

10 jours = 25 - 40% BOD

20 jours = 23 - 51% BOD

-----

Tétrahydrofurfuryl alcool:

Biodégradabilité aérobie - Temps

d'exposition 28 d Résultat: 92 % -

Facilement biodégradable.

(Ligne directrice 301C de l'OCDE)

-----

2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde:

Biodégradabilité aérobie - Temps d'exposition 28 d

Résultat : 80,7 % - Facilement biodégradable

(Ligne directrice 301B de l'OCDE)

### **Composant potentiel du produit**

bioaccumulable :

Octoxynol 9, Norme de référence de la pharmacopée des États-Unis (USP)(9002-93-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

4.86 Source : Institut national de technologie et d'évaluation

tétrahydro-2-furylméthanol, alcool tétrahydrofurfurylique (97-99-4)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

-0.11 Source : Ensemble de données de l'OCDE sur l'information préalable

2-méthylpentane-2,4-diol (107-41-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

0,58 Source : HSDB

Aldéhyde cinnamique d'hexyle (101-86-0)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

4.82 Source : EPI SUITE

1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-acétonaphtalénone (54464-57-2)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)

5.18 Source : Épistéite

3-méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexène-1-yl)-3-buten-2-one (127-51-5)



Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)  
4.7 Source : Substances inscrites à l'ECHA

**Mobilité dans le sol**

**Composant du produit :**

Aldéhyde cinnamique d'hexyle (101-86-0)  
Mobilité dans le sol  
2301 La source: EPI SUITE

**Autres effets indésirables**

Aucune information supplémentaire disponible

---

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

**Méthodes d'élimination**

**Traitement des déchets**

Éliminer le contenu ou le contenant conformément aux instructions de tri du collecteur autorisé.

---

**SECTION 14 : Renseignements sur le transport**

**DOT (États-Unis)**

Marchandises non dangereuses

**IMDG**

Pas de bien dangereux

**IATA**

Marchandises non dangereuses

---

**SECTION 15 : Renseignements réglementaires**

**Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement propres au produit en question**

**Composantes de la LEP 302**

Ce matériel ne contient aucun composant avec un article 302 EHS TPQ.

**DANGERS LIÉS À LA LEP 311/312**

Danger aigu pour la santé, danger chronique pour la santé

**Composantes de la LEP 313**

Ce matériau ne contient aucun composant chimique dont le numéro CAS est connu et qui dépasse le seuil (de minimis) établi par l'article 313 du titre III de la LEP.

**Inventaire de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (LSCA)**

Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inscription des stocks de l'inventaire des substances chimiques de la Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis.

**Composants du droit de savoir du Massachusetts**

2-Furanméthanol, Tétrahydro-(97-99-4), Hexylène glycol (107-41-5)

**New Jersey Droit de connaître les composants**

Octylphénol éthoxylate (9002-93-1), hexylène glycol (107-41-5), propylène glycol (57-55-6)

**Pennsylvania Right To Know Components**

Octylphénol éthoxylate (9002-93-1), 2-furanméthanol, tétrahydro- (97-99-4), hexylène glycol (107-41-5), propylène glycol (57-55-6)

#### **California Prop. 65 Composants**

Ce produit contient un produit chimique qui est égal ou inférieur au « niveau de la sphère de sécurité » de la California Propositions 65 tel que déterminé par une évaluation des risques.

Par conséquent, il n'est pas nécessaire que le produit chimique soit inscrit comme produit chimique prop 65 sur la FDS ou l'étiquette.

#### **Liste intérieure des substances du Canada (LIS)**

2-furanméthanol, tétrahydro- (97-99-4), 2,4-pentanediol, 2-méthyl- (107-41-5), 1,2-propanediol (57-55-6), Huiles, lavender (8000-28-0), Poly(oxy-1, .alpha.-[4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phényl]-.omega.-hydroxy- (9002-93-1)

---

## **SECTION 16 : Autres renseignements**

Attention : Ne réutilisez pas le contenant à des fins autres que celles prévues à l'origine. Le récipient vidé retient la vapeur ou produit des résidus. Ne réutilisez pas à moins que le contenant ne soit soigneusement reconditionné. Utiliser uniquement en fonction des informations contenues dans le bulletin technique et la FDS.

#### **Plus d'informations / avertissement**

Avertissement: Les informations contenues dans cette FDS sont basées sur les données qu'on nous a fournies et sont accessibles à partir de sources que nous croyons fiables. Aucune garantie expresse ou implicite n'est faite concernant l'exactitude de ces données ou les résultats obtenus de la confiance accordée à ces données. Le fournisseur (NuVin Air Global LLC) n'assume aucune responsabilité en cas de préjudice causé par l'utilisation de ce produit. Soyez prudent lisez ces renseignements sur l'innocuité du produit et transmettez-les à toutes les personnes qui pourraient être exposées à ce produit. La loi fédérale l'exige.